

MO-ELC-008

Première Mise Sous Tension

Rappels des risques :



Incendie



Electrisation

Pré-requis

- Etre habilité, baliser, vérifier les protections et porter les EPI. Ne pas laisser l'opérateur seul pendant les essais.

Préparation de l'opération

- 1- Le chef de l'installation désigne un chargé de travaux.
- 2- Le chef de l'installation et le chargé de travaux prennent connaissance de l'état mécanique et électrique de l'appareil à alimenter.
- 3- Le chef de l'installation s'appuie sur le chargé de travaux pour s'assurer de la conformité électrique et pour prendre toutes les dispositions destinées à supprimer les risques électriques.
- 4- Le chef de l'installation et le chargé de travaux effectuent la demande de première mise sous tension et la transmettent avec un préavis d'une semaine au chargé d'exploitation du réseau amont.
- 5- La semaine précédente la mise sous tension (lors de la coord globale chantier hebdomadaire), le chargé d'exploitation informe le chef de chantier des mises sous tension demandées pour la semaine suivante.

Protection Collective :

Le chef d'installation ou l'électricien habilité Chargé de travaux doit :

- *S'assurer que l'appareil lui a bien été transféré (fiche de transfert ou autorisation MERI / ESSAI),*
- *Identifier la ou les sources de tension nécessaires et vérifie l'état des contrôles électriques associés*
- *Vérifier visuellement l'état de l'appareil (propreté, état des masses électriques...)*
- *Identifier l'appareil à alimenter et le mettre en sécurité électrique : Consigner ou condamner tous les départs (aval) de cet appareil ainsi que toutes les servitudes internes à l'appareil (entrave + cadenas, retrait de fusible, ou débornage s'il n'y a pas d'autre moyen de séparation).*

Disposer l'étiquette : «Tableaux sous tension» avec le nom et le numéro de téléphone du chargé d'exploitation.

TABLEAU SOUS TENSION	
CONSIGNATION ELECTRIQUE OBLIGATOIRE AVANT TOUTE INTERVENTION	
	CHARGE D'EXPLOITATION
	NOM: <input type="text"/>
	TEL: <input type="text"/>

Protection Individuelle :

Le responsable d'exploitation du réseau électrique amont doit :

- *Vérifier disponibilité des EPI (Masque facial et gants isolant classe 00 pour les mesures et interventions sous tension),*
- *Vérifier la disponibilité des extincteurs CO2 à proximité des tableaux électrique de puissance.*

Obligation :

- *D'effectuer la Demande de Première Mise Sous Tension (voir dernière page), La mise sous tension ne sera effectuée que si tous les visas sont acquis et que toutes les cases sont renseignées (pas de case vide).*
- *D'être habilité selon son niveau de responsabilité (voir RDE000015969).*

Pendant l'opération

- 1- Le chargé de consignation* récupère la demande de Première Mise sous Tension et vérifie la complétude de la fiche (totalité des visas et pas de case vide).
- 2- Le chargé de consignation* vérifie l'isolement et la continuité de la ligne d'alimentation.
- 3- Le chargé de consignation* ôte le ou les systèmes de verrouillage et indique la date de la première Mise Sous Tension dans l'attestation de déconsignation.
- 4- L'appareil est considéré en exploitation et la manœuvre peut être réalisée par la personne en charge de l'essai.



* Chef d'installation désigné responsable d'exploitation du réseau d'alimentation ou son représentant chargé de consignation habilité « BC ».

Protection Collective : (à chaque Mise Sous Tension)

Le responsable d'exploitation du réseau électrique amont doit :

- *Avoir informé le chef de chantier des matériels potentiellement sous tension et des locaux concernés lors de la coord hebdo et/ou journalière,*
- *Le responsable d'exploitation du réseau électrique amont doit s'assurer que la coactivité est limitée dans les locaux et coursives concernés,*
- *Vérifier que les portes des coffrets à alimenter soient fermées,*

Le chef d'installation ou l'électricien habilité Chargé de travaux doit :

- *Baliser la zone pour toute intervention dans un tableau sous tension,*

Protection individuelle :

- *Port des EPI (Cf RI-EPI-017 : EPI Activité de travaux de mise sous tension)*

Première Mise Sous Tension

Obligation :

- D'être en possession de l'Attestation de Décondamnation,
- D'être habilité selon son niveau de responsabilité (voir RDE000015969),

Interdiction :

- D'alimenter un coffret électrique ayant une porte ouverte.

© Naval Group 2020 tous droits réservés

DEMANDE DE PREMIERE MISE SOUS TENSION	
DEMANDE DE PREMIERE MISE SOUS TENSION (Responsable exploitation de l'installation et son chargé de travaux)	M.....du service ou de l'entreprise..... responsable de la mise en service et/ou des essais de l'appareilcertifie <input type="checkbox"/> - que cet appareil lui est transféré (fiche de transfert, Autorisation MERI / ESSAI) <input type="checkbox"/> - avoir pris connaissance de l'état de montage de l'appareil, et demande la mise sous tension de l'appareil suivant : Désignation de l'appareil : Repère (Repère Client) de l'appareil : Local :
	Date de la demande :
	Visa du responsable d'exploitation de l'installation à alimenter :
	M.....du service ou de l'entreprise..... chargé de travaux (B2) désigné de l'appareil à alimenter, certifie : <input type="checkbox"/> - avoir vérifié que les contrôles électriques nécessaires à la mise sous tension de l'appareil suivant sont acquis <input type="checkbox"/> - avoir assuré la mise en sécurité de l'appareil (consigner ou condamner tous les départs (aval) de cet appareil ainsi que toutes les servitudes internes à l'appareil (entrave + cadenas, retrait de fusible, ou débordage s'il n'y a pas d'autre moyen de séparation)) + étiquetage appareil Transféré et sous tension Repère (Repère Client) de l'appareil à alimenter : Repère (Repère Client) de la source de tension : Repère (Repère Client) du ou des câbles d'alimentation : Liste des locaux avec matériels potentiellement sous tension :
	Date :
	Visa du responsable d'exploitation de l'appareil à alimenter :

MO-ELC-008

Première Mise Sous Tension

Obligatoire EE

ATTESTATION DE DECONDAMNATION (Chargé de consignation)	ATTESTATION DE DECONDAMNATION	
	Le chargé de consignation (BC), M.....du service atteste : <ul style="list-style-type: none"> - avoir réalisé les contrôles électriques (Continuité et isolement de la ligne d'alimentation), - avoir mis sous tension l'appareil pour mise en exploitation 	
	Date de la demande :	
Visa du chargé de consignation (BC) :		

Rédacteur : F. DUBOST	Vérificateur : F. MAILLARD Visa acquis	Approbateur : Y. HUMBERT	Date : 25/05/2021 VISA : ACQUIS Original à SM/HSE
---------------------------------	-----------------------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------

© Naval Group 2020 tous droits réservés